

Le réseau de distribution de gaz, nouveau vecteur d'énergie renouvelable



Anthony Mazzenga (P02)

Si, dans les années 50, le gaz a connu un énorme bouleversement avec le passage du gaz de ville au gaz naturel, il est aujourd'hui au cœur d'une deuxième transition énergétique qui tient à l'intégration des gaz verts dans les réseaux de distribution et au développement d'usages encore plus performants du gaz. Explications avec Anthony Mazzenga, délégué Stratégie, Direction Stratégie et Territoires de GrDF

Comment l'entreprise GrDF se met-elle en ordre de marche pour aborder la transition énergétique du XXI^{ème} siècle?

Depuis 2008, GrDF co-pilote avec l'Ademe un groupe de travail qui réunit tous les acteurs de la filière biométhane dans le but de fixer les règles d'un bon fonctionnement de cette nouvelle filière énergétique. Forts du travail réalisé pour comprendre les besoins et les problèmes des porteurs de projets biométhane mais aussi répondre aux interrogations des collectivités qui ont besoin de conseils en matière de politique énergétique, nous nous sommes mobilisés lors du débat national sur la transition énergétique pour être présents dans différents groupes de travail et faire passer nos idées sur le rôle et la place du gaz aujourd'hui. Le réseau de gaz n'est plus uniquement un réseau de distribution de gaz naturel ; c'est aussi désormais un vecteur d'énergie renouvelable, le biométhane dès à présent, l'hydrogène sans doute demain.

D'où provient le biométhane ?

Il peut avoir plusieurs origines mais celui qui se développe aujourd'hui, sur la base d'une technologie parfaitement mature, est un biométhane issu de la méthanisation de déchets, qu'il s'agisse de déchets ménagers, de déchets agro-alimentaires, d'effluents agricoles, etc...

En fermentant, ces déchets produisent du biogaz, c'est-à-dire un mélange de méthane et de CO₂ qu'on sait désormais épurer pour le rendre en tous points semblable à du gaz naturel. Une fois épuré, ce biogaz devient du biométhane qu'on peut injecter dans le réseau, utiliser et valoriser exactement comme du gaz naturel. Depuis 2011, la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et ses décrets d'application

autorisent l'injection de biométhane dans le réseau et fixent un tarif d'achat de ce biométhane aux producteurs. La grande différence entre le biométhane et le gaz naturel, c'est que, produit à partir de déchets verts, le biométhane est parfaitement renouvelable.

La filière se développe-t-elle à un bon rythme ?

Les textes fondateurs de la filière datent de 2011, notamment le tarif d'achat garanti du biométhane aux producteurs. Quatre ans au minimum sont nécessaires pour qu'un projet se développe. C'est donc aux

La filière est encore jeune par rapport à d'autres énergies renouvelables mais, elle suscite un véritable engouement, grâce en particulier au fort potentiel de valorisation des effluents agricoles en France. Le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll a lancé le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote qui vise à installer 1000 méthaniseurs d'ici 2020, dont une partie injecteront du biométhane dans les réseaux de gaz. 20 TWh de biométhane pourrait ainsi être injecté dans les réseaux à cet horizon, soit 5% de la consommation de gaz en France.

Y-a-t-il encore beaucoup de problèmes techniques à résoudre ?

La méthanisation est une technique aujourd'hui maîtrisée, avec plus de 6000 installations en Europe. Reste un défi pour la filière de biométhane : trouver des consommateurs dans la zone du réseau de distribution où le projet injecte. Or dans certaines zones, la consommation de gaz est faible, surtout en été. Des solutions existent pour contourner cette difficulté : regrouper des réseaux jusqu'alors indépendants, trouver des flexibilités du côté du producteur, ...



© Grégory Brandel

alentours de 2015 qu'on pourra en juger. Ceci dit, on a déjà raccordé au réseau des producteurs de biométhane qui ont parié sur le devenir de cette filière avant que les textes soient finalisés. Trois installations de production de biométhane sont aujourd'hui raccordées : deux installations de tris sélectifs et de valorisation de déchets ménagers et une installation agricole. GrDF prévoit de raccorder en 2014 une dizaine d'installations et monter en puissance progressivement ensuite. Au total, GrDF accompagne 384 porteurs de projets identifiés à ce jour qui se développent à bon rythme.

La filière étudie aussi le rebours qui consisterait à inverser les flux et comprimer du gaz depuis un réseau de distribution vers le réseau de transport pour pouvoir ainsi étendre les débouchés. Un autre voie est l'utilisation du biométhane comme carburant dans des projets territoriaux. Cette solution est pleine de sens pour les collectivités. Ainsi, Lille comme Morsbach valorisent leurs déchets en biométhane injecté dans le réseau et utilise cette énergie verte et locale pour faire fonctionner leurs bus et même les bennes qui ramassent ces déchets. Le biométhane concrétise ainsi l'économie circulaire dans les territoires.